

<b>ECOLE</b>				
<b>FRAIS ANNUELS</b>				
<b>FRAIS DE DOSSIER INSCRIPTION</b>	85 € par enfant			
<b>CONTRIBUTION FAMILLES</b>	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant	4 <sup>ème</sup> enfant et plus
	515 €	515 €	412 €	Gratuit
<b>FRAIS ANNEXES</b>	175 €	170 €	140 €	140 €
<b>SEMAINE DES PROJETS</b>	55 €			
<b>CLASSE DECOUVERTE</b>	200 € à 600 € Max			
<b>REINSCRIPTION</b>	35 € par enfant			
<b>COTISATION APEL</b>	18 € (Contribution volontaire susceptible d'évoluer)			
<b>RESTAURATION et GARDERIE</b>				
<b>CANTINE ③</b>	5,85 € le repas			
<b>ETUDE - GARDERIE</b>	- 2 € l'unité - 126 € / an (matin) - 195 € / an (soir) - 260 € / an (matin et soir)			

*La facture annuelle « globale » sera disponible, sur votre « Espace Parents » – Ecole Directe, courant Septembre 2024.*

**Règlement des factures :** vous pourrez vous acquitter de la somme correspondante :

- Par **Prélèvement Automatique** – 9 mensualités égales – du 7 Octobre 2024 au 5 Juin 2025.

- Par **chèque bancaire** – libellé à l'ordre de : **O.G.E.C. Saint Jean Baptiste de La Salle**

- soit en totalité à réception de facture ;

- soit en trois tiers : octobre – janvier et avril.

- Par **e-paiement** - réalisez votre règlement en toute sécurité, via votre connexion « Parents » - Ecole Directe

L'ensemble scolaire Lasalle de Nîmes est un établissement privé sous contrat **d'association avec l'état**.

Il accueille plus de 1500 élèves et emploie 48 personnels de droit privé. **Les enseignants de l'école et du collège sont rémunérés par l'état** qui est leur employeur.

Les subventions versées par les collectivités (marie, département, état) représentent 43 % du total des produits d'exploitation de l'ensemble scolaire auxquels s'ajoutent les frais annuels financés par les familles.

Les associations de parents d'élèves sont représentées par les présidents lors des Conseils d'Administration de l'organisme de gestion (OGEC) et participent aux votes pour les prises de décision financières.

### **Les frais annuels, pourquoi ?**

- ✓ **La contribution des familles** est réservée aux investissements immobiliers (entretien, rénovation, construction), aux équipements (informatiques, mobilier, système de sécurité, cuisine...) et aux dépenses liées au caractère propre de l'établissement.
- ✓ **Les frais annexes** permettent de financer les activités sportives, les temps forts (spectacles de fin d'année, festival des talents, goûter de Noël...), les intervenants extérieurs, les interventions pédagogiques (informatique, premiers secours...), les livres étudiés en français, les fichiers, les photocopies, le matériel pédagogique, les teeshirts pour l'EPS, les sorties pédagogiques (hors voyages, classes découvertes, semaines des projets...), etc...

**Les frais d'inscription et de pré-inscription** couvrent les diverses cotisations locales et nationales de l'enseignement catholique et du réseau lasallien, l'abonnement à Ecole Directe, les assurances...

- ✓ **La demi-pension**. La prestation est assurée par la société Mille et un repas. Depuis février 2022, le prix du repas a été fortement impacté par l'inflation au niveau des matières premières mais surtout par l'envol du prix du gaz et de l'électricité. Notre établissement scolaire ne bénéficie pas des tarifs règlementés. L'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) a décidé de limiter au maximum l'impact de l'inflation sur le prix des repas.

- **Pour le collège** : Forfait annuel sur 3 ou 4 repas par semaine

Ce forfait comprend le prix des repas, le temps de surveillance et des activités proposées pendant le temps méridien, les frais fixes (chauffage, nettoyage...).

Ce forfait tient compte des événements pédagogiques et seules les semaines de stage ou les absences d'une semaine (certificat médical demandé) seront remboursées.

- **Pour l'école** : Le prix comprend le repas, la surveillance et les frais fixes.

**L'établissement propose des voyages linguistiques, des échanges ou voyages culturels, séjours « hors les murs », des classes découvertes, une semaine des projets. Le montant de ces propositions sera facturé en sus.**

En inscrivant votre enfant, vous acceptez le règlement financier de l'établissement que vous trouverez en annexe. Merci de lire attentivement celui-ci.